



Contrat de location entre particuliers

Entre les soussignés :

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
CP : Ville :
Téléphone :
Adresse email :@.....

ci-après désigné « **le Loueur** »

Et

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
CP : Ville :
Téléphone :
Adresse email :@.....

ci-après désigné « **le Locataire** »

Article 1. Objet de la Location - Désignation du Bien mis en location

Par les présentes, le Loueur ci-dessus désigné (photocopie de la Carte Nationale d'Identité ou Passeport en annexe 1) donne en location au Locataire ci-dessus désigné (photocopie de la Carte Nationale d'Identité ou Passeport en annexe 1), qui l'accepte, le (s) Bien(s) ci-après désigné(s) en annexe (cf annexe 2), aux clauses et conditions suivantes.

Article 2. Durée de la location

La location est consentie et acceptée pour une durée précisée en annexe (cf. annexe 2).

En tout état de cause, la durée de la location ne pourra dépasser 90 jours.

Tout renouvellement ou dépassement de la durée de location devra faire l'objet d'une nouvelle demande de réservation et d'un contrat de location entre les deux parties.

Article 3. Prix de la location (en € / jour)

Le prix de la location convenue et réglé par le Locataire lors de la réservation du Bien a été fixé à la somme précisée en annexe (cf. annexe 2).

Article 4 : Obligation des parties

4.1 Obligations du Loueur

Le Loueur s'engage à mettre à disposition du Locataire un **Bien en bon état**. Il s'engage à ne pas louer le Bien s'il a connaissance d'un problème technique touchant à la sécurité du Bien ou à son usage.

Le Loueur certifie que le **Bien est en règle**, et en particulier à jour au niveau des normes européennes. Le Loueur s'engage à assurer au Locataire la **jouissance paisible du Bien et le garantir contre tous les troubles occasionnés par les tiers**.

Le Loueur garantit le Locataire contre **tous les vices ou défauts du Bien loué** qui l'empêcheraient de l'utiliser même s'ils n'étaient pas connus du Loueur au moment de la Location.

Le Loueur est seul responsable de la **bonne exécution de l'obligation de livrer** le Bien loué selon le mode convenu : soit par tout mode de livraison par un tiers ou soit par remise en main propre.

Si la livraison a été convenue par voie postale notamment, le Loueur s'engage à adresser, le Bien convenablement emballé aux dates prévues à l'adresse du Locataire.

En cas de livraison par un tiers, le Loueur s'engage à choisir un mode de livraison prévoyant un suivi et une preuve de la bonne réception par le Locataire.

Lors de l'expédition au Locataire du Bien, le Loueur s'engage à n'insérer aucune publicité pour lui-même ou pour quiconque, sous quelque forme que ce soit (message, plaquette, prospectus, stick autocollant, etc...).

Le loueur s'engage à utiliser les coordonnées du Locataire uniquement pour les besoins de la location et des obligations légales qui s'y rattachent. Le Loueur s'interdit expressément toute autre utilisation.

4.2 Obligations du Locataire

Le Locataire s'engage à payer le prix indiqué par le Loueur dans l'annonce et le cas échéant à payer les frais de livraison définis par le Loueur comme indiqué ci-dessus.

Plus généralement, le Locataire s'engage à supporter l'intégralité des prestations, services rendus et dépenses acquittées pour son compte par le Loueur en cas de nécessité.

Usage du Bien

Le Locataire s'engage à user raisonnablement du Bien et à respecter l'usage pour lequel le Bien a été loué. Il s'engage à ne pas changer la destination du Bien et s'interdit d'utiliser le Bien pour une utilisation autre que celle prévue initialement ou inhabituelle.

Garde du Bien

Le Locataire s'engage à prendre soin du Bien dont la garde lui est confiée via le contrat de location et à tout mettre en œuvre pour rendre le Bien dans l'état dans lequel il lui a été confié.

Le Locataire est responsable du Bien dont il a la garde.

Le Bien, ainsi que tous les accessoires mis à disposition du Locataire, doivent être rendus dans l'état constaté contradictoirement au début de la location.

Le Locataire s'engage à ne pas confier le Bien loué à des personnes non prévues dans le contrat et à ne **pas le céder, le sous-louer** ou le **modifier**. Il s'engage à garder le Bien même accidenté sous sa responsabilité jusqu'à ce que le Loueur l'ait récupéré.

Il s'engage à prendre toutes précautions pour se conformer au manuel d'utilisation du Bien. S'il n'est pas fourni, en cas de doute le Locataire s'engage à consulter la page du fabricant sur internet.

Restitution de l'Objet

A l'issue du contrat, le Locataire est tenu de restituer le Bien au Loueur, au lieu convenu et selon les modalités convenues avec le Loueur.

Le contrat de location et la responsabilité du Locataire ne prennent fin qu'à la réception du Bien par le Loueur.

Article 5. Responsabilités

Pendant la période de location du Bien, le Loueur est **dégage de toute responsabilité** concernant le Bien et son utilisation.

Les dommages occasionnés par le Locataire seront à sa charge s'ils ne sont pas couverts par la l'assurance.

Le Locataire est le **seul responsable de tout dommage** corporel ou matériel que le Bien pourrait occasionner pendant la période de location du Bien.

Quelles que soient ses réparations éventuelles, **le bien restera la propriété du Loueur**.

En cas de non restitution du Bien, le Locataire s'engage à **payer au Loueur** la valeur du Bien.

Article 6. Livraison et remise du bien

Les parties conviennent de :

- Soit de faire livrer le Bien loué par un tiers ;
- Soit de remettre en main propre le Bien loué au Locataire (bon de remise et de retour à dater et signer par les parties).

6.1 En cas de remise en main propre

Lors de la remise en main propre du Bien, le Loueur et le Locataire devront compléter, dater et signer un bon de remise. Un modèle à compléter figure en annexe aux présentes (cf. annexe 2).

6.2 Restitution du Bien

La restitution du Bien interviendra selon les modalités convenues entre les parties dans le bon de remise.

Lors de la restitution du Bien remis en main propre, le Loueur et le Locataire devront compléter dater et signer un bon de retour.

Un modèle figure en annexe aux présentes (cf. annexe 3).

Article 7. Assurance - Sinistres

7.1 Assurance

Pour éviter tout problème d'anti-sélection, la totalité des matériels mis en location entre professionnels ou amateurs experts sur le site www.photographie.direct sont assurés par le contrat d'assurance en annexe des présentes (cf. annexe 4).

Pour chaque matériel assuré la garantie est acquise pendant la période de location du matériel, c'est-à-dire dès la prise en main par le Locataire et de jusqu'à la restitution finale au Loueur, prévue au contrat de location.

Le Loueur et le Locataire déclarent avoir pris connaissance des conditions particulières du contrat d'assurance.

Compte tenu des exclusions visées au contrat d'assurance, le Locataire déclare être **titulaire d'une assurance** personnelle en responsabilité civile.

7.2 Sinistre

Le locataire doit obligatoirement, dans un **délai de 5 jours ouvrés** suivant le constat de la casse transmettre à la MAIF via le site www.photographie.direct **les pièces suivantes sous format numérique** :

- Déclaration sur l'honneur décrivant très précisément la date, le lieu et les circonstances du dommage accidentel,
- Copie du contrat de location liant le Propriétaire au Locataire.

Si le bien est réparable :

- Une photographie du Bien Garanti avant réparation,
- La Facture ou le devis de réparation du Bien Garanti.

Si le bien est irréparable (ou valeur de réparation supérieure à valeur d'achat d'un bien équivalent) :

- Le certificat du caractère irréparable du matériel, établi par un SAV compétent,
- La facture d'achat initiale du Bien Garanti détenue par le Loueur ou autre type de preuve de la valeur du matériel sinistré.

L'Assureur se réserve le droit de demander au propriétaire l'envoi du Bien Garanti endommagé s'il est irréparable.

La prise en charge, sous réserve de l'éligibilité du dossier, consiste à indemniser le Loueur du montant de la facture de réparation, dans la limite d'un montant maximum des garanties du contrat et après déduction de la franchise.

7.3 Modalités de gestion

L'ensemble des déclarations de sinistres seront faites directement et exclusivement en ligne sur le site

www.photographie.direct qui les fera suivre à la MAIF.

Article 8. Litiges

Le site **Photographie.Direct** n'est **en aucun cas partie prenante du présent contrat et ne pourra être tenu comme responsable**, direct ou indirect, d'éventuels litiges ou dommages relatifs à l'exécution du contrat.

Si, en cas de litige, le Locataire et le Loueur ne trouvent pas de solution à l'amiable, alors les tribunaux du lieu de signature du présent contrat seront retenus pour seuls compétents.

Article 9. Annexe

1. Justificatifs d'identité
2. Bon de remise avec état contradictoire du matériel complété
3. Modèle de bon de retour avec état contradictoire du matériel (à compléter à la restitution du bien)
4. Conditions particulières du contrat d'assurance.

Fait à

le

En deux (2) exemplaires, dont un est remis à chacune des deux parties qui le reconnaît.

Signature du Loueur	Signature du Locataire

ANNEXE 1
JUSTIFICATIFS D'IDENTITE

Copyright DP Sàrl

ANNEXE 2

BON DE REMISE AVEC ETAT CONTRADICTOIRE DU MATÉRIEL COMPLETE

BON DE REMISE

Désignation de Bien(s) (nom, marque, type, n° de série, taille, couleur,) et ses accessoires

.....
.....
.....
.....
.....

Durée de la location :

La location est consentie et acceptée pour une durée de jours qui commencera à courir leà.....heures pour expirer leà.....heures lors de la restitution du Bien.

Prix de la location (en € / jour)

Le prix de la location convenue est fixé à la somme deeuros.

Etat contradictoire du matériel délivré (âge, vétusté, aspect, dommages, usure, défauts,...) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Précautions d'utilisation ou de montage :

.....
.....

Modalités de livraison ou de remise et restitution du bien

.....
.....
.....

Date et lieu de remise du bien

.....
.....

Date et lieu de restitution du bien

.....
.....

Je soussigné(e) Mme ou Mr Locataire du bien désigné ci-dessus, reconnait avoir pris possession du bien loué et renonce à toutes réclamations à ce titre envers le Mme ou Mr , le Loueur.

Fait à
Le

Signature du Loueur

Signature du Locataire

**ANNEXE 3 :
MODELE DE BON DE RETOUR AVEC ETAT CONTRADICTOIRE DU MATÉRIEL**

BON DE RETOUR

Désignation de Bien(s) (nom, marque, type, n° de série, taille, couleur,) et ses accessoires

.....
.....
.....
.....
.....

Etat du matériel restitué (aspect, dommages, usure, défauts,...)

.....
.....
.....
.....
.....

Modalités de livraison ou de restitution du bien

.....
.....

Date et lieu de restitution du bien

.....
.....
.....
.....
.....

Je soussigné(e) Mme ou Mr _____ **, Loueur du bien désigné ci-dessus reconnaît**
avoir repris possession du bien loué et renonce à toutes réclamations à ce titre a l'égard de Mme
ou Mr _____ **, le Locataire.**

Fait à

Le

Signature du Loueur

Signature du Locataire

ANNEXE 4
CONDITIONS PARTICULIÈRES DU CONTRAT D'ASSURANCE

Copyright DP Sàrl